



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION


Secrétariat Général


CALENDRIER *PREVISIONNEL* (*) DES EXAMENS ET CONCOURS INTERNES 2012


Organisés par la Direction des Ressources Humaines
Sous-Direction du Recrutement et de la Formation
Bureau du Recrutement et de la Promotion Professionnelle


Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture de l'examen ou concours interne (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) sur le site : www.interieur.gouv.fr
à la rubrique «Métiers» en cliquant sur la filière souhaitée et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.


(*) Les dates sont susceptibles d'être modifiées – dernière mise à jour le 2.12.2011


CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE ADMINISTRATIVE	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p>CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux militaires et aux magistrats qui, à la date de clôture des inscriptions, sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, à la date de clôture des inscriptions, de quatre années au moins de services publics.</p> <p>Pour la détermination de cette durée, ne sont pas prises en considération les périodes de formation ou de stage dans une école ouvrant accès à un corps de la fonction publique.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats qui justifient de quatre années au moins de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des attachés d'administration.</p> <p>La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p>ATTACHES D'ADMINISTRATION</p> <p>INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION</p>	<p>Le recrutement et la formation s'effectuent par la voie des Instituts Régionaux d'Administration (I.R.A.) installés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes.</p> <p>Pour tout renseignement concernant les concours interministériels d'accès aux I.R.A. s'adresser au Ministère de la Fonction Publique 139 rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12</p>			01 40 04 04 04


CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE ADMINISTRATIVE	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p style="text-align: center;">CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des secrétaires administratifs.</p> <p>La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p style="text-align: center;">SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</p> <p style="text-align: center;">[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la Région Ile-de-France] (au titre de l'année 2012)</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p style="text-align: center;">concours en province : s'adresser aux Préfectures de région</p>	<p style="text-align: center;">Ouverture des inscriptions</p> <p style="text-align: center;">décembre 2011</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p style="text-align: center;">décembre 2011</p>	<p style="text-align: center;">20.03.2012</p> <p style="text-align: center;">Dossiers RAEP et guide d'aide au remplissage disponible sur internet</p> <p style="text-align: center;">décembre 2011</p> <p style="text-align: center;">Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p style="text-align: center;">mai 2012 (par voie postale)</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p style="text-align: center;">20.03.2012</p>	<p style="text-align: center;">juin 2012</p>	<p>PARIS - RIF :</p> <p style="text-align: center;">01 60 37 10 19</p> <p style="text-align: center;">chrystel.periaux-seng@interieur.gouv.fr</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des Ressources Humaines</p>


CAT	CONDITIONS Etre fonctionnaire du ministère de l'intérieur ou fonctionnaire affecté au ministère de l'intérieur	FILIERE ADMINISTRATIVE CONCOURS RESERVES	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux attachés d'administration qui, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, ont accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.</p>	<p>ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION (au titre de l'année 2013)</p>	<p>Ouverture des inscriptions mai 2012</p>	<p>11.09.2012</p> <p>Date limite d'envoi des pièces pour l'oral novembre 2012 (par voie postale)</p>	<p>décembre 2012</p>	<p>01 60 37 10 19 chrystel.periaux-seng@interieur.gouv.fr</p>
A	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux attachés d'administration qui, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, ont accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.</p>	<p>ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION (au titre de l'année 2012)</p>	<p>closes</p>	<p>8.09.2011</p> <p>Date limite d'envoi des pièces pour l'oral 5.12.2011 (par voie postale)</p>	<p>du 5 au 20 janvier 2012</p>	<p>01 60 37 12 29 veronique.sarrazin@interieur.gouv.fr</p>
A	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL (dispositions transitoires sessions 2011 à 2014)</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires appartenant à un corps classé dans la catégorie B ou de même niveau relevant du ministre de l'intérieur ou affectés dans ce ministère. Les intéressés doivent justifier d'au moins sept années de services publics, dont quatre ans au moins de services effectifs dans un corps régi par les dispositions du décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 ou par celles du décret n° 2010-302 du 19 mars 2010. Les conditions d'ancienneté de services et les conditions de services effectifs s'apprécient au 31 décembre de l'année au titre de laquelle sont effectués les recrutements.</p>	<p>ATTACHE D'ADMINISTRATION (au titre de l'année 2012)</p>	<p>Ouverture des inscriptions février 2012</p>	<p>31.05.2012</p> <p>Dossiers RAEP et guide d'aide au remplissage disponible sur internet mars 2012</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP septembre 2012 (par voie postale)</p>	<p>septembre 2012</p>	<p>01 60 37 12 63 viviane.peigne@interieur.gouv.fr</p>
B	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux secrétaires administratifs de classe supérieure justifiant d'au moins deux ans dans le 5^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (au titre de l'année 2012)</p>	<p>Ouverture des inscriptions janvier 2012</p>	<p>/</p>	<p>mai 2012</p>	<p>01 60 37 12 24 valerie.galligano@interieur.gouv.fr</p>


CAT	CONDITIONS Etre fonctionnaire du ministère de l'intérieur ou fonctionnaire affecté au ministère de l'intérieur	FILIERE ADMINISTRATIVE CONCOURS RESERVES	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	EXAMEN PROFESSIONNEL Ouvert aux secrétaires administratifs de classe supérieure justifiant d'au moins deux ans dans le 5 ^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (au titre de l'année 2013)	Ouverture des inscriptions septembre 2012	/	décembre 2012	01 60 37 12 62
B	EXAMEN PROFESSIONNEL Ouvert aux secrétaires administratifs de classe normale justifiant d'au moins un an dans le 4 ^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE (au titre de l'année 2012)	Ouverture des inscriptions janvier 2012	4.04.2012	/	01 60 37 12 29 veronique.sarrazin@interieur.gouv.fr
B	EXAMEN PROFESSIONNEL Ouvert aux secrétaires administratifs de classe normale justifiant d'au moins un an dans le 4 ^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE (au titre de l'année 2013)	Ouverture des inscriptions novembre 2012	17.01.2013	/	01 60 37 12 62
B	EXAMEN PROFESSIONNEL (dispositions transitoires sessions 2011 à 2014) Ouvert aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C ou de même niveau relevant du ministre de l'intérieur ou affectés dans ce ministère. Les intéressés doivent avoir atteint au moins le 6 ^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe ou d'un grade équivalent et justifier d'au moins cinq années de services publics, dont trois ans au moins de services effectifs dans un corps régi par le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006. Les conditions d'ancienneté dans le grade d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe ou dans un grade équivalent et les conditions de services effectifs s'apprécient au 31 décembre de l'année au titre de laquelle sont effectués les recrutements.	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE (au titre de l'année 2012)	Ouverture des inscriptions février 2012	24.05.2012 Dossiers RAEP et guide d'aide au remplissage disponible sur internet mars 2012 Date limite d'envoi des dossiers RAEP septembre 2012 (par voie postale)	septembre 2012	01 60 37 14 26 jeanine.michee@interieur.gouv.fr

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE SERVICES TECHNIQUES	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p style="text-align: center;">CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent avoir accompli, au 1^{er} janvier de l'année du concours, quatre ans de services publics.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des ingénieurs ST.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p style="text-align: center;">INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES</p> <p style="text-align: center;"><u>Spécialités</u> : immobilière, logistique (à confirmer lors de l'ouverture du concours) (au titre de l'année 2012)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p style="text-align: center;">mai 2012</p>	<p style="text-align: center;">2.10.2012</p> <p>Date limite d'envoi des pièces pour l'oral</p> <p style="text-align: center;">à préciser (par voie postale)</p>	<p style="text-align: center;">décembre 2012</p>	<p style="text-align: center;">01 60 37 12 24 valerie.galligano@interieur.gouv.fr</p>
A	<p style="text-align: center;">CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent avoir accompli, au 1^{er} janvier de l'année du concours, quatre ans de services publics.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des ingénieurs ST.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p style="text-align: center;">INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES</p> <p style="text-align: center;"><u>Spécialités</u> : immobilière, logistique (à confirmer lors de l'ouverture du concours) (au titre de l'année 2011)</p>	<p style="text-align: center;">closes</p>	<p style="text-align: center;">13.09.2011</p> <p>Date limite d'envoi des pièces pour l'oral</p> <p style="text-align: center;">18.11.2011 (par voie postale)</p>	<p style="text-align: center;">du 28 novembre au 16 décembre 2011</p>	<p style="text-align: center;">01 60 37 12 48 nicole.gallic@interieur.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE SERVICES TECHNIQUES	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p>CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année du concours. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des contrôleurs ST.</p> <p>La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p>CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE DES SERVICES TECHNIQUES</p> <p><u>Filières</u> : immobilière, logistique (à confirmer lors de l'ouverture du concours) (au titre de l'année 2011)</p>	closes	22.09.2011	du 10 au 27 janvier 2012	<p>01 60 37 12 24 valerie.galligano@interieur.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS Etre fonctionnaire du ministère de l'intérieur ou fonctionnaire affecté au ministère de l'intérieur	FILIERE SERVICES TECHNIQUES CONCOURS RESERVES	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p>CONCOURS PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux contrôleurs de classe normale des services techniques ou du grade assimilé ayant atteint au moins le 7^{ème} échelon ainsi que les contrôleurs de classe supérieure des services techniques ou du grade assimilé remplissant, pendant l'année au titre de laquelle est organisé le concours, ces conditions.</p>	<p>CONTROLEUR DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES TECHNIQUES</p> <p><u>Filières</u> : immobilière, logistique, déminage (à confirmer lors de l'ouverture du concours) (au titre de l'année 2012)</p>	<p>Date limite de retrait des formulaire d'inscription</p> <p>16.01.2012 (par courrier)</p> <p>23.01.2012 à 18 h 00 (heure de Paris) (par téléchargement ou retrait sur place)</p> <p>Date limite de validation des inscriptions sur le serveur télématique</p> <p>20.01.2012 à 18 h 00 (heure de Paris)</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers d'inscription et/ou des pièces justificatives</p> <p>23.01.2012 (par voie postale)</p>	13.03.2012	du 30 mai au 8 juin 2012	<p>01 60 37 12 48 nicole.gallic@interieur.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p style="text-align: center;">CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ainsi qu'aux militaires et magistrats.</p> <p>Ces candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre années au moins de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des ingénieurs SIC.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p style="text-align: center;">INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (au titre de l'année 2012)</p>	<p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p style="text-align: center;">10.02.2012 (par courrier)</p> <p style="text-align: center;">17.02.2012 à 18 h 00 (heure de Paris) (par téléchargement ou retrait sur place)</p> <p>Date limite de validation des inscriptions sur le serveur télématique</p> <p style="text-align: center;">15.02.2012 à 18 h 00 (heure de Paris)</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers d'inscription et/ou des pièces justificatives</p> <p style="text-align: center;">17.02.2012 (par voie postale)</p>	<p style="text-align: center;">5.06.2012</p>	<p style="text-align: center;">du 18 au 28 septembre 2012</p>	<p style="text-align: center;">01 60 37 11 02 patrick.santoro@interieur.gouv.fr</p>
B	<p style="text-align: center;">CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ainsi qu'aux militaires et magistrats.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre années au moins de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des techniciens SIC.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p style="text-align: center;">TECHNICIEN DE CLASSE NORMALE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (au titre de l'année 2012)</p>	<p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p style="text-align: center;">13.01.2012 (par courrier)</p> <p style="text-align: center;">20.01.2012 à 18 h 00 (heure de Paris) (par téléchargement ou retrait sur place)</p> <p>Date limite de validation des inscriptions sur le serveur télématique</p> <p style="text-align: center;">18.01.2012 à 18 h 00 (heure de Paris)</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers d'inscription et/ou des pièces justificatives</p> <p style="text-align: center;">20.01.2012 (par voie postale)</p>	<p style="text-align: center;">5.04.2012</p>	<p style="text-align: center;">du 19 au 29 juin 2012</p>	<p style="text-align: center;">01 60 37 11 38 laure.guiho@interieur.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS Etre fonctionnaire du ministère de l'intérieur ou fonctionnaire affecté au ministère de l'intérieur	FILIERE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION CONCOURS RESERVES	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p style="text-align: center;">EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux ingénieurs des systèmes d'information et de communication ayant accompli trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon de leur grade. Seuls peuvent se présenter à l'examen les ingénieurs des systèmes d'information et de communication qui remplissent les conditions fixées au premier alinéa au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.</p>	<p style="text-align: center;">INGENIEUR PRINCIPAL DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (au titre de l'année 2013)</p>	<p>Ouverture des inscriptions novembre 2012</p>	26.03.2013	juin 2013	01 60 37 12 62
B	<p style="text-align: center;">EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux techniciens de classe normale des systèmes d'information et de communication ou du grade assimilé ayant atteint au moins le 7^{ème} échelon ainsi que les techniciens de classe supérieure des systèmes d'information et de communication ou du grade assimilé remplissant, au plus tard le 31 décembre l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, ces conditions.</p>	<p style="text-align: center;">TECHNICIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (au titre de l'année 2012)</p>	<p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 13.01.2012 (par courrier) 20.01.2012 à 18 h 00 (heure de Paris) (par téléchargement ou retrait sur place)</p> <p>Date limite de validation des inscriptions sur le serveur télématique 18.01.2012 à 18 h 00 (heure de Paris)</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers d'inscription et/ou des pièces justificatives 20.01.2012 (par voie postale)</p>	22.03.2012	du 5 au 21 juin 2012	<p>01 60 37 10 19 chrystel.periaux-seng@interieur.gouv.fr</p>

► VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :

► Pour les recrutements sur Paris et Région Ile-de-France dans la filière administrative et les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication » (affectations possibles partout en France) :

Ministère de l'Intérieur,
de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration
Sous-Direction du Recrutement et de la Formation
Bureau du Recrutement et de la Promotion Professionnelle
Pôle Concours
27 cours des Petites Ecuries
77185 LOGNES
INTERNET : www.interieur.gouv.fr (rubrique «Métiers»)

et/ou (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Secrétariat Général pour l'Administration de la Police (SGAP) ou Délégation Régionale du SGAP de votre région

Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie à 1,45 € et libellée à vos nom et adresse.

► Pour les recrutements en province dans la filière administrative
(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► Pour les recrutements d'adjoints techniques en province
(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du Secrétariat Général pour l'Administration de la Police (SGAP) ou Délégation Régionale du SGAP de votre région

► Pour les recrutements de la Fonction Publique Territoriale :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
10-12 rue d'Anjou 75381 PARIS CEDEX 08
www.cnfpt.fr

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique
peut être consulté sur le site
www.concours.fonction-publique.gouv.fr